



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, que conformément à l'article 53.3 du *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, l'inspectrice municipale a déposé lors de la séance du conseil municipal du 3 mars 2025 le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Tous les utilisateurs desservis par les réseaux d'eau potable de la municipalité de Saint-Alexandre peuvent consulter ledit bilan au bureau municipal, situé au 453, rue Saint-Denis, ainsi que sur le site internet de la municipalité au www.saintalexandre.ca.

Donné à Saint-Alexandre
Le 5 mars 2025

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jacinthe Boissé".

Jacinthe Boissé

Adjointe administrative et responsable des relations citoyennes